

<https://www.snetap-fsu.fr/Enseignement-Agricole-une-audition-du-DGER-a-l-Assemblee-Nationale-qui-laisse.html>



# Enseignement Agricole : une audition du DGER à l'Assemblée Nationale qui laisse perplexe pour ne pas dire davantage !

Publication date: vendredi 14 avril 2023

- Nos Actions - Les Communiqués -

---

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés

---

**Le mercredi 12 avril, Benoit BONAIME, Directeur Général de l'Enseignement et la Recherche (DGER),** était auditionné par la commission des Affaires culturelles et de l'éducation de l'Assemblée nationale. Une intervention de plus de 2 heures et des annonces qui alertent le SNETAP-FSU et posent plus de questions qu'elle n'apporte de réponses sur l'avenir de l'EAP. Des annonces qui interrogent également grandement le dialogue social tant sont nombreuses celles faites devant la représentation nationale n'ayant jamais été abordées dans aucune instance...#dialoguesocialouestu #ambitionzéropourleservicepublic

## **#dialoguesocialouestu #ambitionzéropourleservicepublic**

### **Quand Monsieur le Directeur général fait peu de cas de la différence PUBLIC/PRIVE**

- en vantant, sans réserve aucune, la réussite des MFR
- en évoquant le conventionnement avec les écoles de production (école privée hors contrat), comme si celui-ci allait de soi... Mais il est vrai qu'en Macronie quand il s'agit de cautionner la marchandisation de la formation, on ne s'embarrasse guère avec le principe républicain et constitutionnel de l'école publique !
- en assumant le coût exorbitant et le tri social qui s'en suit de fait d'un cursus vétérinaire à l'École vétérinaire privée d'UNILASALLE...

### **Quand Monsieur le Directeur général questionne publiquement la durée de formation pour l'installation**

- en revenant à plusieurs reprises sur le nécessaire allongement de la durée des études... Que comprendre de tels sous-entendus ? Est-ce prendre acte d'un bac pro imposé en 3 années pour des raisons d'économies sur l'ère Sarkozy qui en nécessiterait 4 ? Où remettre en cause sans le dire le niveau bac comme pertinent pour émarger aux aides à l'installation ?

### **Quand Monsieur le Directeur général indique que la DGER travaille à la mise en place de BACHELOR**

- en annonçant sans débat, sans réponse sur l'avenir du BTSA que Monsieur le Ministre lui a demandé de travailler à un bachelor. Mais un bachelor est un diplôme d'établissement qui donne un niveau équivalent à bac +3 ou bac +4 en fonction des formations et des spécialités. Rappelons que le bachelor, contrairement à la licence, n'est pas obligatoirement reconnu par l'État...

### **Quand Monsieur le Directeur général esquivé la question de l'égalité filles / garçons dans l'enseignement agricole**

- en se contentant de répondre que la part des femmes est aujourd'hui de 45 % pour l'ensemble des formations de l'enseignement agricole et que c'est une donnée qui a tendance à s'équilibrer au fil des années, il omet de préciser les très grandes disparités qui existent entre les voies, les niveaux et les filières de formations. Il faudrait d'abord rappeler que la part des femmes dans l'EA par voie scolaire est en baisse depuis 2013 où elles représentaient 53 % des effectifs (49% en 2019). Il faudrait aussi signaler que dans les formations en apprentissage les filles ne représentent que 26 % des effectifs, une inégalité que nous avons signalé déjà en 2018 lors des échanges sur le projet de loi Pénicaud. Les filières des métiers de l'aménagement et de la

transformation sont aussi à observer avec respectivement environ 20% et 5% des effectifs pour les filles. Il y aurait donc là un sujet plus profond à travailler, que l'on ne peut se contenter de résumer à de grandes généralités... sauf à vouloir l'esquiver !

### **Quand Monsieur le Directeur général informe la représentation nationale de la création de 15 postes de médecins scolaires dans l'enseignement agricole**

- Quelques rappels s'imposent : le SNETAP-[FSU](#) avait reçu l'engagement de la DGER en octobre 2022 de mener une concertation avec les organisations syndicales en amont du déploiement, pour traiter des questions soulevées par ces créations d'emplois : calendrier, périmètre d'affectation géographique, périmètre d'action (pour les élèves, étudiant.es, apprenti.es et stagiaires ?), corps et statut de l'emploi, alors que le document budgétaire fait état d'équipes médico-sociales. Or, la DGER en février 2023 ayant fait fi de ses engagements, nous informant que les dispositions prévues seraient communiquées aux [OS](#) à l'occasion des instances, le SNETAP-FSU après une énième sollicitation, cette fois du Cabinet du Ministre, obtient une date de rencontre formelle à ce sujet le 27 avril prochain. Mais est-ce du coup seulement pour nous annoncer qu'il s'agit de 15 postes de médecins en lieu et place d'équipes médico-sociales (y compris psychologues) comme voté en loi de finances ? Comment par ailleurs faire par suite ici abstraction du problème de manque de postes d'infirmier.ères dans les établissements : certains [EPL](#) en exigent l'ouverture depuis des années et a fortiori depuis la crise COVID. Est-ce que le groupe de travail du CSA EA du 27 avril va consister à nous présenter un dispositif déjà "bouclé" ? Le débat sur la prévention, sur la santé et sur le service public offert aux élèves est une fois de plus tronqué avoir d'avoir eu lieu !

### **Quand Monsieur le Directeur Général ne répond pas à une question sur les enjeux du monde agricole d'aujourd'hui et de demain, à savoir le renouvellement des générations d'agriculteur.trices qui partent à la retraite et donc l'installation d'agriculteur.trices**

- Interrogé par le député R. Arénas sur un des enjeux majeurs du monde agricole dont celui du renouvellement et de l'installation de nouveaux agriculteur.trices, le DGER oublie par omission - peut être - de répondre. Comment interpréter ce silence alors que se tiennent les concertations nationale et régionales dans le cadre du Pacte et de la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricole (PLOAA) dont c'est un des enjeux principaux ? Alors même que les concertations sont à un stade avancé, sans en dévoiler les grandes mesures, il semble incompréhensible qu'une note de synthèse éclairante sur les 3 axes principaux n'ait pas été faite pour répondre à la question d'un parlementaire !

Paris, le 14 avril 2023